

Le 28 août 2025

Par dépôt électronique

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : **Lettre de comparution et demande d'intervention pour Union des consommateurs (UC)**

HQD - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

Votre référence : Dossier R-4307-2025

Notre référence : 112873-4

Chère consœur,

Suite à la lettre procédurale de la Régie daté le 11 août 2025 (A-0002), Me Serena Trifiro de l'étude De Grandpré Chait comparaît au présent dossier à titre de procureur pour Union des consommateurs (UC).

Conformément aux règles de procédure de la Régie de l'énergie, UC soumet pour votre considération une demande d'intervention et les documents requis dans le dossier mentionné.

Nous tenons à souligner l'importance de la participation d'UC dans ce processus afin d'assurer une représentation adéquate des intérêts des consommateurs résidentiels, en particulier ceux des ménages à revenu faible et modeste qui pourraient être les plus affectés par les décisions prises dans ce dossier.

Nous vous prions de bien vouloir trouver par la présente et en pièce jointe tous les documents requis pour appuyer la demande d'intervention d'UC, soit :

- La demande d'intervention;
- Liste des sujets;
- Le formulaire de budget tel que prescrit dans le Guide 2020 des frais des intervenants.

DEGRANDPRÉ CHAIT

Intérêt et principales conclusions recherchées

À ce stade, les sujets dont UC entend traiter et, de façon sommaire, les principales conclusions recherchées par UC sont, sans limitation, indiqués dans le formulaire « Demande d'intervention : Liste des sujets » ci-joint.

La manière dont UC entend faire valoir sa position et budget de participation

UC a retenu les services de deux analystes externes, Mme Viviane de Tilly et M. Jean-François Blain.

La Régie prévoyant une audience publique, UC a l'intention de déposer des demandes de renseignements, une preuve écrite et des témoins à l'audience, une présentation orale – si requis – et une argumentation en conclusion de dossier.

UC prévoit déposer une demande de remboursement de frais pour sa participation au présent dossier. Tel que requis, UC dépose avec les présentes un budget de participation préparé conformément aux dispositions du Guide de paiement des frais 2020.

UC souligne que ce budget préliminaire a été préparé en fonction des informations limitées reçues. À ce stade, UC ignore la durée anticipée de l'audience publique. Le budget de participation d'UC pourrait être modifié selon les décisions procédurales à venir de la Régie, entres autres relativement au calendrier, et UC réserve ses droits à cet effet.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire ou pour clarifier certains aspects de notre demande.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

(s) Serena Trifiro

Me Serena Trifiro

Avocate

T. 514.878.3263

F. 514.878.5763

strifiro@dgchait.com

c. c. Maxime Dorais, codirecteur général d'UC, Viviane de Tilly et Jean-François Blain, analystes

p.j. Demande d'intervention

Budget de participation

Liste de sujets